



**À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de ladite municipalité a adopté, à une assemblée ordinaire tenue le 3 août 2015, le règlement numéro 344-15 modifiant le règlement RM-460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À DUNHAM, CE ONZIÈME JOUR D'AOÛT DEUX MILLE QUINZE.

Pierre Loiselle, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 19 août 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour d'août 2015.

Pierre Loiselle, greffier